

façon à pouvoir obtenir des résultats positifs. Là encore, je soutiens que les hauts fonctionnaires devront faire preuve à son égard d'une grande compréhension.

Monsieur l'Orateur, je m'inquiète un peu après avoir entendu dire récemment qu'un ministère songeait à recruter des gens qui seraient en mesure d'agir sur le nouveau contrôleur général. Je crois que cela est simplement inutile et vraiment ridicule. Si les divers ministères ont mis en place le contrôle financier nécessaire, ils n'ont nullement besoin de nouveaux fonctionnaires qui pourraient agir sur le contrôleur général. Il est à espérer que ce dernier aura un personnel peu nombreux. Il a dit qu'il désirait avoir un personnel restreint qui assurerait la liaison avec les ministères et verrait quels sont les domaines où il y a possibilité d'exercer un meilleur contrôle financier. Sans doute ont-ils été, pour la plupart, mis au jour par les systèmes de vérification interne des ministères, mais on n'a probablement pas pris les mesures qu'il fallait.

● (2112)

J'espère que le président du Conseil du Trésor interviendra pour que les ministères n'engagent pas de personnel supplémentaire pour assurer la liaison avec le nouveau contrôleur général, s'ils y songent vraiment.

Le nouvel élu à ce poste ne sera pas un ogre à l'affût de toutes les erreurs commises dans les ministères. Ce n'est pas là son rôle. Nous avons un vérificateur général qui se chargera d'examiner les comptes. Son travail consistera à communiquer avec les hauts fonctionnaires des ministères pour veiller à ce qu'ils utilisent les systèmes qui leur permettront d'obtenir de meilleurs résultats. Tout haut fonctionnaire devrait être fier de pouvoir faire le genre de travail dont a besoin son ministère pour le moins cher possible et avec le maximum d'efficacité. En fait, le contrôleur général aidera ces gens-là s'ils collaborent avec lui dans ce sens.

Si, dans certains ministères, les contrôles existants sont insuffisants, il faudra évidemment en instaurer de meilleurs. Avant d'engager pour cela du personnel supplémentaire, les ministères devront voir si leur personnel actuel ne peut pas faire l'affaire.

On pourrait sans doute épiloguer encore longtemps sur ce bill. Quand il sera étudié en comité et redébatu au moment d'être adopté, j'espère que les partis de l'opposition comprendront qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une loi beaucoup plus précise. J'espère qu'ils y réfléchiront et en viendront à la conclusion que plus nous accordons de latitude au contrôleur général, comme c'est le cas pour la nomination de tous les sous-ministres, plus nous devons nous assurer de ne pas la réduire en incluant dans la loi des restrictions détaillées. Cela ferait plus de tort que de bien.

Ce poste est soumis à des directives. Elles figurent dans le bill. D'autres précisions ne sont pas vraiment nécessaires sinon que le titulaire du poste collaborera avec le président du Conseil du Trésor et ses collègues dans l'exercice de ses fonctions.

Administration financière—Loi

En terminant, je félicite le président du Conseil du Trésor et son prédécesseur l'actuel ministre des Finances (M. Chrétien) qui ont fait avancer le dossier à son état actuel, car pour la première fois en 111 ans d'histoire canadienne nous allons avoir un grand responsable financier comme toute grande société de notre économie moderne considère comme normal d'en avoir dans l'exercice de ses activités. Le gouvernement ne doit jamais penser qu'il a moins besoin de contrôles financiers que le secteur privé.

Je souhaite le meilleur succès à M. Rogers qui va très bientôt entrer en fonctions. J'espère que la Chambre des communes va lui fournir tout l'appui dont il aura besoin, surtout dans son premier mandat, pour qu'il puisse bien s'acquitter de la tâche que lui confie le gouvernement et que tous les députés désirent voir réalisée.

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je tiens à dire quelques mots sur le sujet, quoique je n'aie pas eu le temps de me préparer, étant donné que je n'ai reçu le rapport du ministre que tard cet après-midi. Monsieur le président, la décision de créer le poste de contrôleur général a été prise conformément à l'orientation générale des principales recommandations présentées dans le rapport annuel de 1976 du vérificateur général.

Selon le président du Conseil du Trésor, le poste de contrôleur général peut se définir comme étant celui de l'administrateur en chef des finances de la Fonction publique fédérale. Le contrôleur général relèvera directement du président du Conseil du Trésor et aura le rang de sous-ministre. D'une façon générale, il sera responsable de la qualité et de l'harmonie de la politique et des pratiques d'administration financière appliquée dans l'ensemble de la Fonction publique fédérale. Il sera chargé d'élaborer des systèmes de contrôle des dépenses ainsi que des pratiques et mécanismes administratifs connexes afin que les dépenses respectent le cadre autorisé par le gouvernement. En fait, les attributions de ce nouveau poste comprendront la plus grande partie de celles qui ont été confiées à la direction de l'administration financière du secrétariat du Conseil du Trésor, lors de sa création en mars 1976.

Selon le président du Conseil du Trésor, il existera des rapports fonctionnels spéciaux entre le contrôleur général et les agents en chef des finances des ministères et sociétés de la Couronne afin de lui permettre de donner les directives nécessaires tout en maintenant le principe de la gestion décentralisée.

On a précisé que l'entière responsabilité en matière de contrôle et de direction des processus d'affectation et de contrôle des ressources resterait inchangée et incombera au secrétaire du Conseil du Trésor. Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor a ajouté que la création de ce poste entraînera la restructuration du secrétariat du Conseil du Trésor et les détails de ce changement seront annoncés après la nomination du contrôleur général.